

Aux habitants et propriétaires de
1299 Crans-près-Céligny

Affaire traitée par : CdR/JNr
Téléphone : 021/316 2554

Lausanne, le 25 janvier 2019

Mise à jour périodique (MPD) de la mensuration officielle
Entreprise MPD-NT3 sud-ouest

Madame, Monsieur,

L'Office de l'information sur le territoire du Canton de Vaud (OIT) va procéder à la mise à jour périodique des plans cadastraux du périmètre qui figure en couleur sur le plan ci-joint. Cette opération ne requiert aucune participation financière de la commune, ni des propriétaires fonciers. Les frais sont entièrement à la charge du Canton.

La mise à jour périodique concerne les thèmes cadastraux de la couverture du sol et des objets divers. Elle permet de traiter les objets qui évoluent naturellement ou dont l'évolution des normes implique une nouvelle modélisation. La propriété foncière n'est pas concernée par cette opération.

En fonction du déroulement des travaux qui s'étaleront sur 18 mois, le mandataire va intervenir à plusieurs reprises sur le terrain et un accès à certaines parcelles de propriétaires privés sera nécessaire.

À l'issue de cette mise à jour, il sera possible de consulter le nouvel état sur le guichet cartographique cantonal

www.geo.vd.ch

Une information et une consultation publique auront lieu ultérieurement permettant aux exploitants et aux propriétaires des terrains concernés de faire part, par écrit, de leurs observations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame J. Niggeler, en charge de la planification et du suivi des travaux (tél. 021 316 24 54).



En vous remerciant pour votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office de l'information
sur le territoire



Office de l'information
sur le territoire

Commune de Crans-près-Céligny

-  Limite de commune
-  MPD-NT3 Crans-près-Céligny (303 ha)



Sources: Office fédéral de topographie
et Géodonnées de l'Etat de vaud
Tg - JN, le 14 décembre 2018

Echelle: 1/15'000

